
Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres

En exercice:

Présent au Conseil: 19

23

Ayant pris part au vote: 23

Séance du 13 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
09/01/2023

Date d'affichage
20/01/2023

Présents: Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration: Aline Carrière à Marie Destaing, Madeleine Chapellier à Guillaume Bouhin, Frédéric Dole à Léonie Schneiter. Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez.

Secrétaire de séance : Caroline Blain

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Vu les articles L313-1, L332-8, L542-2 et L542-3 du code général de la fonction publique ; Vu le budget communal de Levier ;

Délibération n° 2023-01-008

OBJET: Suppression et création d'emploi.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique :

Considérant que la délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8,

Considérant la nécessité de supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, dans la proportion de 35/35ème en vue de la titularisation de Mme ANGUENOT Marcelle et 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe dans la proportion de 20/35ème suite au départ de Mme Agathe HENRIET

Envoyé en préfecture le 19/01/2023 Reçu en préfecture le 19/01/2023 Publié le



ID: 025-200068401-20230113-2023_01_008-DE

et la création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe contractuel dans la proportion de 25/35ème suite à l'embauche de Mme Natacha BARNY et à la création d'1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe dans la proportion de 35/35ème

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDENT sous réserve de l'avis du comité technique :

La création:

-d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sous réserve de l'avis du comité technique avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 ;

-d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel à temps partiel à raison de 25 heures hebdomadaires ;

-d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

La suppression:

-d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

-d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps partiel à raison de 20 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6413,633, 6450

ADOPTÉ: à l'unanimité

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20230113-2023_01_008-DE

Le Maire,
Marc SAULNIER.